

**CALAMITE TEMPETE CIRIAN & DOMLINGOS (excès de pluie)**  
**Du 2 au 6 novembre 2023**  
**Perte de récolte**

**Productions, communes concernées**

- ◆ LUCCIANA & VESCOVATO

**Date limite et documents à fournir**

- ◆ **Date limite de dépôt : 30 juillet 2024 minuit en DDTM**

- Soit par courriel à l'adresse :  
[ddt-saf-use@haute-corse.gouv.fr](mailto:ddt-saf-use@haute-corse.gouv.fr)
- ou par voie postale à la DDTM :  
DDTM de la Haute-Corse – Service Agriculture et Forêt – Unité Soutien Economique  
8 boulevard Benoîte Danesi 20411 BASTIA CEDEX.

*Il est fortement conseillé, si vous choisissez l'envoi postal de le faire en recommandé LAR, et si vous choisissez l'envoi par mail de mettre un accusé de réception.*

- ◆ **Documents à fournir**

- Demande d'indemnisation dûment complétée, datée et signée (3 pages).
- Annexe 1A **OU** 1B complétée, datée et signée.



**Attention 1 annexe pour CHAQUE CULTURE**



- **Si choix de renvoyer l'annexe 1B** ne pas oublier de joindre les justificatifs.
- Attestation MSA si nouvel installé ou JA de moins de 5 ans

**Comment compléter les documents ?**

- ◆ **Demande de pertes (fascicule de 3 pages)**

Celui-ci est à compléter en fonction des cultures sinistrées présentes sur l'exploitation **au moment de la calamité.**

- Page 1 : Identification – Coordonnées bancaires et caractéristiques d'exploitation
- Page 2 : Tableau concernant les cultures sinistrées
  - La colonne 4 à renseigner si concerné
  - Dans la colonne 5 mettre « Excès d'eau »
  - Sous le tableau ne pas oublier de cocher le choix de l'annexe qui va être jointe au dossier ⇒ Annexe 1A ou 1B
- Page 3 « Listes des pièces justificatives à joindre à votre demande » :
  - A cocher obligatoirement les cases suivantes
    - Coche 1 : Le formulaire de demande d'aide,
    - Coche 3 : Les annexes
    - Coche 4 : **Si le choix s'est porté sur l'annexe 1B** ⇒ cocher les justificatifs :
      - ✓ Pour les raisins de cuve, les prunes d'ente et les cerises fournir les déclaration de récoltes.
      - ✓ Pour le reste : attestations récapitulatives de livraisons aux organismes de collecte et de commercialisation / Tout document à valeur probante de type suivi technico économique.
    - Coche N° 2 et la coche N°5 ne pas cocher (sauf si changement de RIB)
    - Coche N°6 : Si concerné cocher et joindre justificatif

- Mettre votre nom prénom ou société
- Cocher les 4 cases
- Dater et signer

◆ Annexes

Annexe 1A complétée par le comptable

- ⇒ 1 annexe par culture
- ⇒ Pas de justificatif à fournir

Annexe 1B complétée par vous-même

- ⇒ 1 annexe par culture
- ⇒ Justificatifs à fournir



- 1/ Choisir l'une ou l'autre des annexes (soit le comptable soit l'agriculteur).
- 2/ Une fois ce choix fait ⇒ compléter **1 annexe par culture sinistrée**.
- 3 / Ne pas oublier de joindre les justificatifs si vous avez choisi de compléter l'annexe 1B.